

Jour de séance 12

le vendredi 3 novembre 2023

9 h

Prière.

M. Coon donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 9 novembre 2023, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un grand nombre de personnes au Nouveau-Brunswick n'ont pas accès à des congés de maladie payés ;

attendu que la pandémie de COVID-19 a révélé l'importance des congés de maladie payés pour protéger la santé publique et réduire au minimum la propagation des maladies contagieuses ;

attendu qu'aucun travailleur ne devrait continuer à craindre de perdre son emploi parce qu'il est malade ou qu'il doit s'occuper d'un membre de sa famille ;

attendu que, depuis qu'elle a instauré des congés de maladie payés, la Colombie-Britannique a signalé de nombreux avantages, notamment une productivité accrue, un meilleur maintien en poste du personnel, une baisse des blessures en milieu de travail et une amélioration du moral ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour veiller à ce que tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick aient droit à au moins 10 jours de congés de maladie payés par année

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un programme visant à fournir un soutien financier temporaire aux petites et moyennes entreprises afin de les aider à couvrir les coûts associés à la fourniture de congés de maladie payés à leurs employés.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 11, 12, 13, 14 et 15 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 3, *Loi concernant la Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche et la Loi sur les relations industrielles ;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;*
- 5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi concernant l'intrusion sur les terres agricoles*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi concernant l'intrusion sur les terres agricoles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Conroy, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. K. Chiasson, appuyé par M. Arseneault, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 15

M. Arseneault	M. J. LeBlanc	M. Mallet
M. Legacy	M. K. Chiasson	M. Arseneau
M ^{me} Holt	M. D'Amours	M. Losier
M. McKee	M. LePage	M. M. LeBlanc
M. C. Chiasson	M. Bourque	M ^{me} Landry

CONTRE : 20

l'hon. M. Hogan	l'hon. M ^{me} Dunn	M. Holder
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M. Crossman	M ^{me} Shephard
l'hon. M ^{me} Green	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Wetmore
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Ames	M. Dawson
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. M ^{me} Bockus	M ^{me} Conroy
l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Carr
l'hon. M. Austin	l'hon. M ^{me} S. Wilson	

Le débat reprend.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance. Il informe les parlementaires que, conformément au calendrier de session adopté par la Chambre le 16 juin 2023, la Chambre s'ajourne au 21 novembre 2023.

La séance est levée à 14 h.